

Membres	7
Présent(s)	6
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	0
Quorum	5

### SÉANCE DU 20 MARS 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER

Absente : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Bureau,  
Vu l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation  
Vu le rapport du Directeur général,  
Vu l'avis de France Domaine du 20/06/2024,  
Délibère :

**B/2025/020 : Strasbourg - rue Cerf Berr : Construction d'environ 87 logements. Autorisation d'acquisition foncière et de programme. Rectification matérielle**

Il est décidé :

1. De retirer la délibération n°2024/031 du 3 octobre 2024
2. D'autoriser l'acquisition auprès de l'Eurométropole de Strasbourg du terrain d'assise du projet d'une contenance de 5 152 m<sup>2</sup>, avec une surface de plancher estimée à 5 682 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section OD n°455 pour un montant de 210 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit 1 193 220 € HT.

Les études étant en cours, sur une base de 5 682 m<sup>2</sup> SDP, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

3. D'autoriser le programme de travaux situé rue Cerf Berr à Strasbourg comprenant la construction d'environ 87 logements locatifs sociaux et 45 places de stationnement en extérieur, financés dans le cadre de l'ANRU et de Droit Commun.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à **14 874 303 € TTC** (TVA 5,50 % et 10 %), soit 2 760 € TTC/m<sup>2</sup> SHAB et 170 969 € TTC/logement.

4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme